

# COMMUNE DE SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

## COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Présents : Benoit SIMONNIN, Martine CIRET, Patrick MENON, Claudine BOCQUEL, Sophie MILTEAU, Jean-Pierre MOREAU, Christophe CHARRIER, Christine MAUVISSEAU, Dominique CORMIER, Sylvain BRETON, Serge GACHE, Loïc FONTAINE, Christophe ROCHEREAU

Absents excusés : Jacques DAUDIN, pouvoir à Patrick MENON  
Marie-Ange CHESNEAU-CHAURIN, pouvoir donné à Sophie MILTEAU

Secrétaire de séance : Martine CIRET

Convocation du 15 novembre 2008.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 20 H 40.

### CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2ÈME CLASSE À TEMPS NON-COMPLET

Parmi les quatre candidates rencontrées pour ce poste, deux ont le profil souhaité. Le choix n'est pas encore arrêté définitivement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ◆ **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la création du poste.

### EXAMEN DES COEFFICIENTS DU RÉGIME INDEMNITAIRE

Les régimes indemnitaires concernent les personnels administratifs et techniques titulaires. Il n'y a pas de régime indemnitaire pour les personnels contractuels.

M. le Maire explique le principe de ces indemnités : elles sont versées mensuellement à partir d'un montant annuel, dépendant de l'indemnité et du grade de l'agent, pondéré par un coefficient. Ce coefficient est révisable à tout moment.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ◆ **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à l'attribution des indemnités IEMP et IFTS ou IAT à tous les personnels administratifs titulaires et l'indemnité IAT à tous les personnels techniques titulaires de la Commune,
- ◆ **AUTORISE LE MAIRE** à fixer par arrêté le niveau annuel des coefficients après que le sujet ait été débattu en conseil municipal.

### ADHÉSION À UN ORGANISME D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL

M. le Maire présente la proposition qu'il fait au Conseil d'adhérer à un organisme d'action sociale (en l'occurrence le CNAS) moyennant une cotisation basée assise sur la masse salariale.

Le coût annuel serait pour la Commune d'environ 1 500 – 2 000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ◆ **EMET UN AVIS DÉFAVORABLE** à la proposition d'adhésion immédiate.
- ◆ Il décide de consulter préalablement le personnel et de se renseigner auprès d'Agglopolys pour savoir si un service similaire existe en interne.

### CHANGEMENT DU FOURNEAU DE LA CANTINE SCOLAIRE

M. le Maire explique que le fourneau (feux gaz et four) de la cantine scolaire a besoin d'être remplacé. Une réparation très provisoire vient d'être réalisée mais l'âge et l'état du matériel nécessite son renouvellement.

Deux devis nous sont déjà parvenus. Le coût de l'investissement devrait être approximativement de 6 000 €. Un troisième devis est en attente.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ◆ **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au remplacement du fourneau de la cantine scolaire et autorise le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires.

## **SIVOS CISSE – VALLÉE SAINT-JEAN : ETUDE D'UNE NOUVELLE STRUCTURE**

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'un conseil syndical du SIVOS Cisse-Vallée St-Jean s'est tenu le mercredi 19 novembre 2008. Il a été décidé que, sous sa forme actuelle (5 communes : Averdon – Champigny en Beauce – Ménars – Villerbon – Saint-Denis-sur-Loire), ce syndicat poursuivrait ses activités jusqu'à la fin de l'année scolaire 2008-2009 sous la présidence de M. Bernard DIRION. A l'issue de celle-ci, Ménars, Villerbon et Saint-Denis-sur-Loire mettront en place leur propre structure, opérationnelle pour la rentrée 2009.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ◆ **VOTE LE RETRAIT** de la commune de Saint-Denis-sur-Loire du SIVOS Cisse-Vallée Saint-Jean à la fin de l'année scolaire 2008-2009.

## **AGGLOPOLYS**

### ➤ **PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2007**

M. le Maire présente le rapport d'activité 2007 de la Communauté d'Agglomération de Blois (Agglopolys).

### ➤ **APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2007 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF**

M. le Maire présente le rapport Annuel sur le Prix et la Qualité des Services Publics d'Assainissement Collectif et Non Collectif pour l'année 2007.

Pour information, sur les 377 installations de la Commune, 373 sont reliées à l'assainissement collectif et 4 disposent d'un assainissement non collectif.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées est pour la Commune de 70 (note de 0 à 100). La moyenne des communes d'Agglopolys est de 64.

Le nombre d'interventions sur le réseau a été de 4 en 2007.

L'enquête menée en 2007 sur les installations d'assainissement non collectif (SPANC) a révélé que sur les 4 installations dionysiennes :

- 2 n'étaient plus aux normes,
- 1 nécessitait des travaux de mise en conformité,
- 1 propriétaire n'avait pas répondu à l'enquête.

Il a été décidé que, dans l'immédiat, aucune obligation ne serait faite aux propriétaires de réaliser les travaux nécessaires.

Le rapport est à disposition du public en Mairie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ◆ **DONNE ACTE** de la transmission et de la présentation du rapport annuel 2007.

### ➤ **COMPTE RENDU DES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES**

Le Maire et les Adjoints, représentants de la Commune dans les commissions d'Agglopolys, rendent compte au Conseil Municipal des travaux réalisés.

## **COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Les responsables des commissions du Conseil Municipal rendent compte à l'ensemble du Conseil de l'activité et des travaux de leurs commissions.

Il est notamment mis en avant le travail de la commission Vie Associative qui a entrepris de rencontrer les responsables de toutes les associations qui ont leur siège social à Saint-Denis-sur-Loire.

## **PERMIS DE CONSTRUIRE ET DÉCLARATION PRÉALABLES**

- **Déclaration préalable :**
  - M. MALÉGAT, rue Muraton, pour un remplacement de velux
- **Permis de construire :**
  - M. Jean MICHEL, rue des Moissons, pour la construction d'une maison d'habitation
  - M. Laurent CAVAREC, rue de Loire, pour des travaux d'aménagement et de modification.

## **BUDGET 2009**

M. le Maire demande aux responsables des différentes commissions que des propositions motivées lui soient faites afin de préparer le budget 2009.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Éclairage public** : M. le Maire informe le Conseil que le contrat d'éclairage public prend fin au 31 décembre 2008. Les délais pour passer un nouvel appel d'offres n'étant pas suffisants, il propose de souscrire une prorogation du contrat actuel avec ETDE le temps de la négociation du nouveau (3 à 6 mois).
- **Illumination de Noël** : La société ETDE mettra en place les décorations pour les illuminations de Noël début décembre. Elles seront enlevées début janvier. Un débat a lieu sur l'opportunité de maintenir ces illuminations dans le contexte actuel (énergie rare et de plus en plus chère, développement durable...). Il est décidé que pour cette année, nous renouvelons ce qui se faisait les années précédentes mais, qu'en temps voulu, le Conseil décidera d'une éventuelle nouvelle politique pour 2009.
- **Enfouissement de réseaux** : Jean-Pierre MOREAU présente le déroulement du chantier d'enfouissement de réseaux Chemin de Pissevin et rue Médicis. Aucun problème n'est à déplorer. La deuxième tranche (rue de Bellevue, rue de l'Église, rue du Lierre, rue de la Loire) devrait commencer courant janvier.
- **École** : Martine CIRET présente le compte-rendu du dernier conseil d'école. Pas de problèmes particuliers en ce qui concerne l'école, la garderie et la cantine de Saint-Denis-sur-Loire. Les quelques questions plus générales sur la garderie et le transport scolaire ont été débattues en réunion de SIVOS. Un courrier a été envoyé par M. le Maire aux délégués de parents d'élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 55.